



Ce prisonnier de l'Opération Epervier s'insurge contre ses conditions de détention au Secrétariat d'Etat à la Défense (SED).

Polycarpe Abah Abah était au Tribunal Criminel Spécial (TCS) le 10 juillet dernier, pour le compte de l'audience relative au deuxième volet de l'affaire de détournement présumé de fonds publics à la CRTV, l'office public camerounais de radiodiffusion.

Le Journal Kalara, qui a suivi de bout en bout cette affaire, rapporte dans sa livraison du 13 juillet 2020, les déclarations tenues par l'ancien membre du gouvernement face aux juges du TCS : « ***Jusqu'à présent, je ne peux pas travailler avec mes avocats et je suis très embêté. La préparation d'une audience nécessite que je travaille avec eux. Je l'ai déjà soulevé la dernière fois ici et rien n'a changé. J'espérais que le ministère public allait se rapprocher du service central de recherches judiciaires du SED (Secrétariat d'Etat à la Défense chargé de la Gendarmerie) pour régler ce problème. Comment pourrais-je me défendre si je ne peux travailler avec mes avocats ? Pour l'instant, je ne peux que les rencontrer ici le jour de l'audience. J'espère que l'administration compétente pourra résoudre ce problème*** », lit-on dans les colonnes de Kalara, journal spécialisé dans les affaires politico-judiciaires.

En réaction, renseigne Kalara, le président de la collégialité des juges a dit avoir pris note, en

précisant que le représentant du ministère public avait également noté la plainte de l'ex-membre du gouvernement. L'audience a été reportée au 7 août 2020, à la demande d'un avocat de la défense qui était indisponible.

Pour mémoire, Polycarpe Abah Abah, condamné à une peine d'emprisonnement de 20 ans pour une autre affaire, a écopé en mars 2019, de 18 ans de prison ferme dans le premier volet de l'affaire de la CRTV dans laquelle il était poursuivi avec **Gervais Mendo Ze**, un autre ancien DG du média d'Etat, condamné à 20 ans de réclusion. Il est détenu au SED depuis le 25 mai 2012.